

FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE Ecole de ROQUEFORT Année 2025-2026

(L'enfant doit avoir 3 ans au 31/12/2025)

L'ENFANT	
Nom : Prénom(s) :	Sexe : M
Né(e) le : Lieu de naissance (commune	
Adresse :	
Code Postal : Commune :	
Scolarité demandée, classe :	
Classe occitan: OUI NON	
Numéro allocation CAF:	
RESPONSABLES LEGAUX	
RESPONSABLE 1:	
Autorité parentale : Oui Non	
Nom de jeune fille :	Nom marital :
Prénom :	
Adresse si différente de celle de l'élève:	
Code Postal : Commune :	
Téléphone Domicile :	
Téléphone Travail : Mail	:@
RESPONSABLE 2:	
Autorité parentale : Oui Non	
Nom : P	rénom :
Adresse si différente de celle de l'élève:	
Code Postal : Commune :	
Téléphone Domicile :	
Téléphone Travail : Mail	:@
Les responsables légaux Autorisent N'autorisent site Internet de la Commune et les différents outils de comm	-
Si vous devez faire récupérer l'enfant par une tierce person part, précisant le nom et le prénom de la personne, le lien de la (ou des) personne(s) désignée(s). Suite à l'inscription de votre enfant à la mairie, la directrice d	e parenté et nous fournir la copie de la carte d'identité de
Je soussigné(e) Madame, Monsieur, responsable de l'enfant . sur l'honneur avoir l'exercice de l'autorité parentale du min de Roquefort.	
Signature(s) du (des) responsable(s) :	
LISTE DES PIECES A FOURNIR	
☐ Formulaire d'inscription Ecole, périscolaire Cantine/Garderie,	☐ Une copie de l'attestation de domicile de - de 3 mois (loyer, tél, EDF, bail de location),
☐ Une copie de la pièce d'identité des 2 parents,	☐ Une copie du certificat de radiation de l'enfant,
☐ Une copie du livret de famille à jour,	☐ Une copie du carnet de santé (page des
☐ Une copie du jugement de divorce le cas échéant,	vaccinations).



FICHE D'INSCRIPTION PERI-SCOLAIRE CANTINE Mairie de ROQUEFORT

Année 2025-2026

L'ENFANT			
Nom :	Prénom(s) :	***************************************	Sexe : M
Né(e) le :	Lieu de naissance (commu	ne et département) :	
Adresse :	•	••••••	•••••
Code Postal :	Commune :		
RESPONSABLE (POU	R ENVOI FACTURE)		
Autorité parentale : Oui 🔲 No			
Nom de jeune fille :		Nom marital :	
Prénom :			
Adresse si différente de celle d			
Code Postal :	Commune :		
Téléphone Domicile :	•••••	Téléphone Portable :	
Téléphone Travail :			
Mail :			
PRESENCE A LA CAN			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	OUI (forfait)	□ NON	
nombre de repas pris dans le r Enfants de la c	nois:	is/enfant, pour l'année scolai	

Signature du responsable :

de Roquefort.



FICHE D'INSCRIPTION PERI-SCOLAIRE GARDERIE/ETUDE Mairie de ROQUEFORT Année 2025-2026

	"	r	B.	ì		A	R.	П	r
L		Е	n	ă.	F.	А	IN	ш	

		Sexe : M 🔲 F 🗍
Né(e) le :	Lieu de naissance (commι	ne et département) :
Adresse :		
Code Postal :	Commune :	
RESPONSABLE (POU	R ENVOI FACTURE)	:
Autorité parentale : Oui N	on 🗌	
Nom de jeune fille :		Nom marital 🛊
Prénom :		
Adresse si différente de celle	de l'élève:	
Code Postal:	Commune :	
Téléphone Domicile :		Téléphone Portable :
Téléphone Travail :		••••
Mail:	@	
PRESENCE A LA GAR	DERIE/ETUDES DIR	IGEES
Merci de remplir le tableau en	cochant chaque case conce	rnée.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie du	Matin (7h30 à 8h50)					
Garderie mercr	edi midi (12h à 12h45)	\rightarrow	><		><	><
	credi après-midi <mark>selon</mark> onibles (12h à 18h)	>			$\supset \subset$	><
AU CHOIX Etudes	Etudes dirigées (16h15 à 17h15) sauf maternelle			\times		X
dirigées et/ou garderie	Garderie du soir (16h à 18h30)			X		

TARIFS EN VIGUEUR

Les enfants qui resteront à la garderie seront obligatoirement inscrits au forfait, quel que soit le nombre de jour de présence dans le mois :

- > Enfants de la commune : forfait de 16€/mois/enfant + 28€/mois/enfant pour le mercredi après-midi ceci pour l'année scolaire,
- > Enfants hors commune : forfait de 21€/mois/enfant + 35€/mois/enfant pour le mercredi après-midi, ceci pour l'année scolaire.

Pour la garderie du mercredi après-midi le repas et le goûter sont fournis par la mairie.

Toute inscription entraı̂ne facturation.

Signature du responsable :

Règlement intérieur de la cantine de Roquefort

Le temps du repas doit être pour l'enfant un temps pour se nourrir, pour se détendre et un temps de convivialité.

Ce doit être également un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. C'est pour cela que sera mis en place un chef de table chaque semaine.

Tout écart correspondra à une punition allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la cantine : un tableau des enfants, présent en cantine permettra le suivi des avertissements.

Type de problème	Manifestations principales	Mesures	
Refus des règles de vie en collectivité	Comportement bruyant Refus d'obéissance Remarques déplacées ou agressives Jouer avec la nourriture ou couvents	Remarque et rappel au règlement	
Persistance des mauvais comportements	11 fera l'objet d'un courrier d'informano	n aux parents de l'enfant concerné	
Répétition en matière de refus des règles de vie en collectivité	2ême Avertissement Convocation des parents puis entraîne au d'exclusion de la cantine	itomatiquement un jour	
Nouvelle reneration	3cme Avertissement Exclusion d'une semaine de la caratine		
Dernier avertissement	Exclusion définitive de la cantine		

Charte: comment se tenir à table ???

- Mettre les mains sur la table,
- Les pieds au sol,
- Une chaise doit rester sur ses 4 pieds,
- Ne pas jouer avec les couverts,
- Ne pas chahuter,
- Pousser les aliments avec son couteau et non avec les doigts,
- Ne pas parler quand on mange... une fois les assiettes vides, on peut parler en chuchotant et non en criant.

Signature du Maire.

Signature de l'Adjoint aux Affaires Scolaires



REGLEMENT FINANCIER VALANT CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE REGLEMENT DES FACTURES DU PERI-SCOLAIRE

-	86.8	regree	and the	dime	
les.	NI		ĸ	lan .	-8
_	11.70		11.0	_	-

Nom:	Prénom(s) :
Adresse :	
Code Postal : Commune :	
Mail :@@	

Et la Mairie de ROQUEFORT représentée par Monsieur le Maire,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1-DISPOSITION GENERALES

Les bénéficiaires du périscolaire (cantine et garderie) de ROQUEFORT peuvent régler leur facture :

- en numéraire ou par carte bancaire auprès du Service Gestion Comptable d'Agen,
- par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer au Service Gestion Comptable d'Agen,
- par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un mandat SEPA,
- sur internet par CB www.tipi.budget.gouv.fr.

2-AVIS D'ECHEANCE

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra sa facture comportant la date de prélèvement huit jours avant l'échéance de chaque prélèvement.

3-MONTANT DU PRELEVEMENT

Il est égal au montant de la facture.

4-CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire d'agence, ou de banque doit se procurer un nouvel imprimé de mandat de prélèvement SEPA auprès du service de la Mairie, le compléter et le retourner, accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire.

Si l'envoi a lieu avant le **20** du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte **dès le mois suivant**. Dans le cas contraire, la modification interviendra **un mois plus tard**.

5-CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service de la Mairie.

6-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation <u>est automatiquement reconduit l'année suivante.</u> Le redevable doit établir une nouvelle demande si le contrat avait été dénoncé et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

7-ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet sont à la charge du redevable. L'échéance impayée plus les frais sont à régulariser dans les meilleurs délais auprès de la Trésorerie MUNICIPALE d'AGEN.

8-FIN DE CONTRAT

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement <u>après 2 rejets consécutifs</u> de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra informer le service de la Mairie par **lettre simple** <u>avant</u> <u>le 20 août</u> de chaque année.

9-RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS

Toute demande de renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser au service de la Mairie.

Toute contestation amiable est à adresser au service de la Mairie. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L.1617.5 du code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire.
- le Tribunal de Grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7.600 €).

SIGNATURES

Pour la Mairie de ROQUEFORT	Bon pour accord de prélèvement,
Le Maire,	A(signature obligatoire)
	Le redevable

MANI	DAT DE PRELEVEMENT S	EPA	
Référence unique du mandat :			
n signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Commune de structions à votre banque pour débiter votre compte, et votre bar onformément aux instructions de Commune de Roquefort. Vous l	nque à débiter votre compte	Identifiant créancier SEPA (ICS)	
ar votre banque selon les conditions décrites dans la convention ne demande de reboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte poi sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement	que vous avez passée avec elle. ur un prélèvement autorisé.	FR66ZZZ599349	
Désignation du titulaire du compte à d	ébiter	Désignation du créancier	
Nom, prénom :	Comm	une de Roquefort	
Adresse: 11		Mairie 1 Le Placié Charles de Gaulle 47310 ROQUEFORT	
Dé	signation du compte à débit	er	
NOM DE LA BANQUE :			
ADRESSE :			
COMPTE A DEBITER			
Identification internationale (IBAN)	Identification internationale de la banque (BIC	
Type de paiement : Récurrer	t /répétitif		
Ponctuel			
rianá à s	Signature :		
Signé à 🔋	-		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de Roquefort. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'éxecution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de Roquefort.

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :